Viry-Châtillon (91) : le logement de Marie-Laure squatté depuis des mois

31/03/2017 à 19h41

Depuis le mois de décembre, à Viry-Châtillon (Essonne), une famille a investi le logement d'un locataire actuellement en prison. La propriétaire sous le coup de « menaces » et de « loyers impayés » ne sait plus quoi faire…

Hors d'elle et hors de chez elle. Marie-Laure, 33 ans, a désossé la boîte aux lettres, coupé l'électricité, scié le portail et a bouché les évacuations d'eau de son domicile à Viry-Châtillon (Essonne). «*Je n'ai pas le choix. Ils sont chez eux maintenant. Mais je ne peux pas laisser la situation comme ça, je ne suis pas Mère Thérésa, ni la banque Rothschild*», explique celle qui regarde sa maison, à travers la fenêtre du domicile voisin. «*Je suis donc obligé de durcir le ton avec le peu de moyens que j'ai*», déplore-t-elle. Retour en arrière.

En avril 2013, cette mère de deux enfants, mandataire fiscal, achète un pavillon des années 1930, dans cette commune. Pour rembourser son prêt immobilier et « avec les documents nécessaires », rappelle-t-on en mairie, elle décide de diviser le logement en deux. Elle s'installe alors dans une partie du pavillon et loue la seconde – d'une surface de 25 m2 – pour un montant de 500 euros par mois. Les locataires se succèdent et en mai 2015, elle signe un bail avec un homme avec qui « la cohabitation se passe globalement bien », affirme celle qui déménage un an et quelques mois plus tard chez son ami situé juste derrière. Mais en décembre 2016, ce locataire est incarcéré à la prison de Fleury-Mérogis.

«*Un soir, après avoir reçu une facture EDF colossale, je suis allée dans le logement pour comprendre et je suis tombée sur*

un couple avec deux enfants», raconte-t-elle. Que s'est-il passé ? «*Le locataire les a fait venir avant de partir en prison. Ils sont donc entrés sans effraction et comme le prévoit la loi, après 48h de squat, plus personne ne peut intervenir.* ***Ils ont changé les serrures et sont désormais comme chez eux sans payer de loyer. Je suis bloquée et démunie. Si maintenant je tente de rentrer, je risquerais des sanctions car il y aurait violation de domicile***», s'insurge-t-elle, la voix tremblante. Dans ce contexte, les tensions ne font que s'accentuer dans cette rue pavillonnaire.

A la suite de la coupure d'électricité et du démontage du portail, « *le squatteur m'a menacé de me refaire la tête, tout en répétant : 'On ne paye pas, on ne part pas !'*», relate la trentenaire. Quelques jours plus tard, «*il s'est approché de moi en me criant au visage : 'Tu vois ton cou ? Je vais le broyer comme on broie un oiseau'*". […]

«*Contre eux, je ne peux rien faire, je dois traiter avec le locataire. Pour le moment, j'attends d'obtenir un certificat de détention de la part de la maison d'arrêt et la preuve que les loyers ne sont pas réglés*», assure-t-elle. Marie-Laure pourra alors déclencher une procédure d'expulsion qui devra être validée par le tribunal d'instance puis un huissier. Une bataille qui peut prendre plusieurs mois, voire des années. «*Il faut vraiment que la loi change*», assène-t-elle.

20 minutes

Merci à **celasepassenfrance**